

La « loi Bétharram » votée in extremis à l'Assemblée : « Les bourreaux doivent savoir que la société ne les protégera plus jamais »

Malgré les quelque 200 amendements, la loi « post-Bétharram » visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire a été votée à l'unanimité au terme d'une soirée éprouvante lundi 1er juin.

[Prisca Borrel](#)

2 juin 2026 à 08h04

C'était une course contre la montre. Après avoir retenu leur souffle à maintes reprises, dans le public, les victimes des multiples affaires qui ont éclaté dans le sillage du scandale de Notre-Dame-de-Bétharram exultent. « *On est sous le choc. On n'y croyait plus, c'est dingue. Maintenant on va progresser* », réagit à chaud Constance Bertrand, du collectif des victimes de l'école [Saint-Dominique, à Neuilly-sur-Seine \(Hauts-de-Seine\)](#).

« *Cette loi ne va pas tout résoudre, mais c'est la première marche de l'escalier, et il la fallait* », ajoute Elizabeth Beyssac-Vinay, lanceuse d'alerte dans [l'affaire du collège Saint-Jean à Pélussin \(Loire\)](#). « *Les bourreaux et ceux qui les protègent doivent savoir que la société ne les protégera plus jamais* », abonde Marie-Pierre Jacquard, au côté des victimes dans l'affaire du [lycée Pierre-Bayen de Châlons-en-Champagne \(Marne\)](#).

Si la proposition de loi visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire a été adoptée à l'unanimité, son parcours n'en fut pas moins semé d'embûches. « *Pour la première fois depuis des années, nous avons adopté un texte qui change la relation entre l'État et les établissements privés sous contrat. C'est l'épilogue d'un an d'action parlementaire*, a salué le député Paul Vannier (LFI), qui a porté ce texte sensible à bout de bras avec Violette Spillebout (Renaissance). *J'appelle solennellement le gouvernement à inscrire ce texte à l'ordre du jour du Sénat afin qu'il puisse entrer en vigueur dès la rentrée prochaine pour protéger les 12 millions d'élèves de notre pays.* »



Violette Spillebout, rapporteuse de la loi visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire à l'Assemblée nationale le 1er juin 2026. © Photo Alain Guillot / Divergence

Vous voulez suivre notre couverture de la politique française ?

[Inscrivez-vous à la « lettre politique »](#) et recevez notre newsletter chaque semaine.

Au fil des discussions qui se sont étirées jusqu'à 23 h 30, les député·es ont validé l'idée d'une journée d'hommage aux victimes le 19 novembre, examiné l'allongement du délai de prescription du délit de non-dénonciation des faits de violences, ou encore la fin des châtimements corporels. La future loi prévoit également la création d'un dispositif de « *certificats d'honorabilité* » à renouveler tous les trois ans, et l'interconnexion des fichiers des sanctions disciplinaires des personnels d'un établissement à l'autre – dans le scolaire et le périscolaire – pour que les administrations puissent s'assurer de leur fiabilité tout au long de leur parcours.

Au centre de toutes les attentions, les articles 7 à 9 – ceux qui réforment le plus profondément la relation entre l'État et les établissements – ont quant à eux été adoptés sur le fil et au forceps. Ils prévoient notamment le renforcement du contrôle de l'État sur les établissements d'enseignement privé tous les cinq ans, et la création d'un conseil académique de l'enseignement privé, sorte d'outil de pilotage en capacité de résilier les contrats.

Une opposition sourde

Officiellement, l'ensemble des groupes politiques a soutenu le fond du texte et salué l'énorme travail mené. Mais côté coulisses, la droite réactionnaire, l'extrême droite et le centre ont déposé près de deux cents amendements répétitifs et futiles, visant – au mieux – à vider la loi de sa substance, ou au pire à rendre son aboutissement impossible dans les six heures imparties. Une obstruction sournoise, et jamais assumée, donc.

L'Union des droites pour la République (UDR) d'Éric Ciotti, le RN et le reste de la droite ont par exemple brandi le spectre de la sempiternelle « *guerre scolaire* » entre les établissements

publics et privés. Le député Maxime Michelet (UDR) s'est aussi ému de voir peser sur l'enseignement privé « *un soupçon systématique* ». Même argumentaire du côté du RN avec Roger Chudeau – un fidèle soutien de [l'Académie Saint-Louis](#), première école portée par le milliardaire d'extrême droite Pierre-Édouard Stérin en Sologne – qui a dénoncé une prétendue « *croisade contre l'enseignement diocésain* ». Raccord avec les obsessions du RN et porteur de nombreux amendements lui aussi, le député LR Xavier Breton a jugé le ton de la commission d'enquête « *inquisitorial* », balayant la gravité des faits et des témoignages qui se sont succédé face à elle.

La présidente de la délégation aux droits des enfants nous a fait honte.

Sarah Legrain, députée (LFI) du groupe Nouveau Front populaire

« L'enseignement privé catholique est en train de changer d'alliance au sein de l'Assemblée nationale. La droite est un peu divisée sur ce sujet, et l'extrême droite est devenue son relai principal via une opposition sourde et pas assumée, analyse Paul Vannier. C'est une volonté à contre-courant de celle de notre société. »

Ce lundi soir, les assauts de l'extrême droite ont aussi bénéficié de l'appui du MoDem, qui a formulé une trentaine d'amendements par l'intermédiaire de la députée Perrine Goulet. Une défiance surprenante de la part de cette élue qui préside la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée. Mais qui l'est beaucoup moins quand on se souvient de [l'audition catastrophique](#) du fondateur du parti centriste, François Bayrou, alors que de nombreux faits indiquent qu'il a longtemps [fermé les yeux sur le scandale Bétharram](#). « *La présidente [de la délégation aux droits des enfants] nous a fait honte !* », a lâché la députée LFI Sarah Legrain, exaspérée.

S'il a soutenu l'esprit global de la proposition de loi, le ministre de l'éducation nationale, Édouard Geffray, a participé à temporiser sur la création d'un fonds d'indemnisation dédié aux victimes bâillonnées par la prescription des faits. Il a aussi réussi à faire sauter la mention de la responsabilité de l'État, mis en cause à maintes reprises pour cause d'inertie chronique.

À lire aussi

[Bétharram : le rapport final retrace l'inaction des institutions, Bayrou en tête](#)

2 juillet 2025

[Violences à l'école : « Nous sommes plus nombreuses que ceux qui veulent nous faire taire »](#)

3 juillet 2025

« Entre 2017 et 2023, douze établissements privés sous contrat ont été contrôlés, sur 7 500 au total. C'est qu'il y a carence », a protesté, en vain, Fatiha Keloua Hachi (groupe Socialistes et apparentés), présidente de la commission d'enquête parlementaire post-Bétharram, qui avait entendu 140 personnes et formulé [une cinquantaine de recommandations l'année dernière](#).

Les rangs de la droite conservatrice et de l'extrême droite étaient en réalité très clairsemés. Le seul moyen dont ils disposaient pour tenter de torpiller le texte était donc de jouer la montre. Et ils y sont parvenus en partie lorsque Violette Spillebout a cédé du terrain sur le secret de la confession, que le texte voulait faire disparaître au bénéfice des victimes. Ouvrant la porte à un « *vote de raison* » destiné à éviter la dernière salve d'amendements qui s'y opposaient, et à mener la proposition de loi à son terme de justesse, à trente minutes de la fin des échanges.

« Vous avez eu le courage de parler, brisé des décennies de silence, d'omerta, de honte qu'on vous avait infligées, a lancé Violette Spillebout à l'adresse des victimes présentes dans le public. On va passer de la culture de l'omerta à la culture du courage. »

[Prisca Borrel](#)